

MARDI 17 MARS 2026

UN OUTIL À CLARIFIER, PAS UN CACHE-MISÈRE !

DÉCLARATION LIMINAIRE A LA RT « RÉSERVE OPÉRATIONNELLE »



Monsieur le directeur,

Trois ans...

Trois ans que la création de la réserve opérationnelle (RO) est inscrite dans le code des douanes.

Trois ans d'attente, avant qu'une instance ne soit enfin réunie pour en discuter.

Trois ans d'incompréhension et de nombreuses interrogations à la clé.

Et pourtant, à la lecture des documents qui nous ont été transmis, difficile de ne pas constater leur extrême pauvreté. Les éléments portés à notre connaissance éclairent sur la structuration et les conditions d'intégration à la RO, mais au final, ils soulèvent bien plus de questions qu'ils n'apportent de réponses.

Cette anorexie documentaire, que vous justifiez en invoquant l'article R.253-1 du CGFP, interroge légitimement. À quoi sert de réunir cette instance si les représentants du personnel ne disposent pas des informations nécessaires pour travailler sérieusement ? À six mois de l'échéance, comment renseigner efficacement les volontaires. Comment présenter à nos collègues l'impact de la RO dans leur quotidien ?

Recrutement, formation, gestion opérationnelle, régime indemnitaire : sur tous ces sujets pourtant essentiels, les documents fournis restent laconiques, parfois même obscurs.

Dans ces conditions, il est difficile de parler d'un dialogue social pleinement éclairé.

Pour autant, fidèle à son approche pragmatique, l'UNSA Douanes n'est pas opposée par principe à la création d'une réserve opérationnelle, comme cela existe déjà dans d'autres administrations régaliennes.

Mais nous voulons être très clairs. Une réserve opérationnelle peut constituer un outil de renfort ponctuel. Elle ne doit en aucun cas devenir un outil de gestion de la pénurie.

Elle ne saurait se substituer ni aux missions de renforts exceptionnels, cœur de métier des agents Paris spéciaux, ni aux créations d'emplois indispensables pour faire face aux sous-effectifs structurels que connaissent nos services.

Pour l'UNSA Douanes, la ligne est simple : une réserve peut être un complément formé, reconnu et mobilisable rapidement. Elle ne doit jamais devenir un palliatif.

C'est dans cet esprit que nous aborderons les échanges aujourd'hui, avec vigilance et exigence.

